

REMARQUES SUR LE CAHIER D'ACTEUR « APEGE »

Les rédacteurs du cahier d'acteur « APEGE » ont visiblement été destinataires d'informations inexacts. RTE a donc souhaité apporter ses observations quant à certaines affirmations incorrectes.

1 – « Mais nous pouvons arriver à ce paradoxe que les conclusions du débat EPR soient défavorables à la construction de l'EPR et que celles du débat THT Cotentin-Maine soient favorables à la construction de la THT. Qu'advierait-il en pareille hypothèse ? »

Le projet Cotentin – Maine trouve son origine dans le projet de construction du 3ème groupe de production à Flamanville.

En effet, ce sont les études de comportement du réseau électrique de transport français menées par RTE, lorsque EDF l'a saisi de son projet, qui montrent que ,sans renforcement de réseau, la mise en service du groupe Flamanville 3 expose, dans certaines conditions de production et/ou de consommation, à un risque de coupure d'électricité étendue.

Donc, si le projet Flamanville 3-EPR était abandonné, le projet de ligne électrique Cotentin – Maine le serait également. C'est pourquoi RTE ne publiera sa décision sur la poursuite du projet qu'après que EDF ait publié la sienne.

Néanmoins, le débat public de la Ligne THT Cotentin – Maine porte sur l'opportunité de l'ouvrage, ses alternatives techniques, son insertion dans l'environnement et les couloirs proposés.

Si l'opportunité de la ligne est effectivement directement liée au projet Flamanville 3, RTE considère qu'il est essentiel qu'un dialogue et une écoute réciproque entre le maître d'ouvrage et les habitants, élus associations des départements concernés... participe à l'élaboration d'un projet partagé par le plus grand nombre.

2 – Le cahier d'acteur demande « Un état initial des réseaux de distribution de RTE sur les régions Bretagne et Pays de Loire, et par conséquent l'état le plus précis possible de la consommation électrique : »

La nécessité du projet de ligne Cotentin – Maine n'est pas liée à la consommation d'électricité en Bretagne ou dans les Pays de Loire.

Le projet de ligne Cotentin – Maine vise à garantir la sûreté du système électrique, c'est à dire, l'acheminement de l'électricité, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, de l'ensemble des producteurs vers l'ensemble des consommateurs.

En octobre 2004, EDF annonçait son intention de construire sur le site de la centrale nucléaire de Flamanville (Manche) un troisième groupe de production d'électricité, de type EPR (Réacteur à Eau Pressurisée Européen), pour une mise en service prévue en 2012. Saisi de ce projet par EDF, RTE a été conduit à étudier les conséquences sur le réseau de transport de la mise en service de ce nouveau groupe.

Les études menées par RTE, montrent que sans renforcement de réseau, la mise en service du groupe Flamanville 3 expose, dans certaines conditions de production et/ou de consommation, à un risque de coupure d'électricité étendue.

L'insertion sur le réseau de transport d'électricité du groupe Flamanville 3 expose principalement le réseau de transport à un risque de rupture du synchronisme mais aussi à une situation inacceptable du point de vue de l'intensité maximale admissible dans la ligne existante reliant le Cotentin à Rennes, ainsi qu'à un risque d'écroulement de tension de l'ouest de la France. RTE ne peut exploiter le réseau avec de tels risques.

Face à ces risques **pour la sûreté de fonctionnement du système électrique**, RTE a étudié plusieurs actions possibles sur le réseau. La construction d'une ligne aérienne à 400 000 volts en direction du sud apparaît comme la meilleure solution du point de vue de l'efficacité technique, du coût et de l'impact environnemental.

L'ouvrage Cotentin – Maine contribuera à une plus grande sûreté du système électrique du Grand Ouest dont fait partie la Bretagne en limitant les risques de pannes étendues (risques de pertes du synchronisme, d'écroulement de tension, de surcharges en cascade), et en améliorant la gestion des transits et la tenue de tension.

Néanmoins, cette nouvelle ligne ne permettra pas de résoudre l'ensemble des fragilités électriques structurelles de la Bretagne, tout particulièrement à l'ouest de Rennes.

Un déséquilibre significatif entre production et consommation caractérise le réseau breton. En effet, les quelques groupes de production existant en pointe de Bretagne sont largement insuffisants pour répondre à la demande de consommation.

Du fait du déficit de production sur l'ouest, des contraintes de transit et des contraintes de tension affectent les réseaux THT alimentant la Bretagne.

A court terme, afin que les problèmes de tension ne soient pas limitant par rapport aux transits actifs, RTE a mis en service des dispositifs de compensation de puissance réactive visant à pallier le manque de production d'électricité.

Engagé dès le début de l'année 2004, le programme global d'investissement s'est traduit par l'installation de 14 batteries de condensateurs supplémentaires dans des postes de transformation judicieusement répartis sur la région Ouest, dont 9 sur le territoire breton. Ces moyens classiques permettent de compenser la puissance réactive consommée en base par le réseau.

En 2005, RTE a déployé 2 appareils de haute technologie (Compensateurs Statiques de Puissance Réactive) près de Lorient et près de Saint-Brieuc. Ces moyens de compensation dynamiques permettent d'atténuer les variations de tension rapides et d'aider le retour à la normale après un incident sur le réseau.

Au début de 2006, RTE vient de lancer un appel d'offres pour la réservation de disponibilités de puissance sur une installation de production localisée dans la région de St Brieuc afin de sécuriser l'exploitation du réseau de transport.

À plus long terme, le renforcement du niveau de la production régionale reste à étudier.

3 – L'absence d'études comparatives entre les différentes technologies

RTE a étudié un grand nombre d'alternatives. La construction d'une ligne à 400 000 volts d'environ 150 km en direction du sud apparaît comme la solution la plus adaptée au regard des enjeux techniques, économiques et environnementaux.

Il est possible de consulter sur le site internet de la Commission particulière du débat public :

- Le Complément technique sur les alternatives réalisé par RTE à la demande de la CPDP
<http://www.debatpublic-thtcotentin-maine.org/documents/index.html>
- L'« Audit des alternatives à la réalisation d'une ligne à très haute tension entre le Cotentin et le Maine », rapport d'expertise demandé par la CPDP au cabinet italien CESI
http://www.debatpublic-thtcotentin-maine.org/documents/expertise_complementaire.html

4 – « Nous demandons également une étude comparative des coûts de la distribution de l'énergie produite en fonction des modes de production »

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée par la loi, RTE doit « permettre le raccordement de tous les producteurs au réseau » et « garantir l'accès au réseau de manière non-discriminatoire ». Un projet émanant d'un producteur éolien, de cycle combiné au gaz, de biomasse... recevrait de RTE une réponse similaire.

Il appartient ensuite aux acteurs socio-économiques et aux pouvoirs publics de définir le type de solution qu'elles veulent mettre en œuvre (maîtrise de la demande, production locale, développement du réseau).

En tout état de cause, de nouvelles unités de production nécessitent le développement du réseau : les productions éoliennes seront construites assez loin des interconnexions existantes (off shore, ou en bord de mer), les productions thermiques (nucléaires, pétrole, charbon...) en bord de mer ou de rivières, les cycles combinés gaz à proximité des approvisionnements en gaz, les productions bois à proximité des forêts...

De nouvelles lignes électriques vont donc être nécessaires pour acheminer l'électricité vers les lieux de consommation. En Allemagne par exemple, 850 km de nouvelles lignes à 380 000 volts seront nécessaires dans les dix prochaines années pour insérer les fermes éoliennes prévues (en tout, 1 400 km de lignes à haute et très haute tension, des postes de transformations, des systèmes de compensation).

Le développement de ces nouveaux équipements de production nécessitera donc l'extension des réseaux de transport d'électricité. Les lignes sont parfois perçues comme une gêne : soulignons qu'elles constituent aussi les vecteurs du développement durable.

5 – La création d'une centrale électrique à gaz dans l'estuaire de la Loire

La création de ce nouveau groupe de production ne résout pas le problème posée par l'insertion sur le réseau de transport d'électricité du groupe de production Flamanville 3 (voir réponse 2).